

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 4 juin 2018 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Steeve Michaud, Mme Rachel Tardif, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

M. Emmanuel Bélanger, conseiller au siège no. 1, est absent.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente, ainsi que Mme Karine Marquis, adjointe.

OUVERTURE

Après un moment de silence, Mme Gitane Michaud, Mairesse, ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 18-06-04-128

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Résolution numéro : 18-06-04-129

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 18-06-04-130

Lecture de la correspondance de mai 2018.

RÉINTÉGRATION DU PROLONGEMENT DE
L'AUTOROUTE 20
DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES AU BIC (RIMOUSKI)
DANS LE PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES-
APPUI

Résolution numéro : 18-06-04-131

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a retiré, en 2015, du Plan québécois des infrastructures (PQI) le prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-Des-Neiges et Le Bic (Rimouski);

CONSIDÉRANT QUE notre région attend depuis une quarantaine d'années le prolongement de l'autoroute 20 entre Rivière-du-Loup et Mont-Joli et que, pour le moment, un tronçon d'environ 50 km est toujours manquant;

CONSIDÉRANT QUE le non-parachèvement de ce tronçon a des impacts négatifs importants sur la fluidité du transport des personnes et des marchandises en matière de développement économique et qu'il contribue ainsi au sentiment d'éloignement vécu aussi bien pour la population de Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à l'égard du reste du Québec que pour le reste du Québec à l'égard de notre région;

CONSIDÉRANT QUE selon les données du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le débit journalier moyen annuel (DJMA) de la route 132 était en 2016 à 7400 (Niveau « D ») et que selon les estimations du ministère, le niveau « E » devrait être atteint d'ici 2027 entre Saints Fabien et Le Bic;

CONSIDÉRANT QUE la route 132 est le seul lien existant entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski et que cette route provinciale demeure très exposée aux intempéries et représente un niveau de dangerosité important pour ses utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'entre décembre 2017 et mars 2018, la route 132, seul tronçon routier entre Notre-Dame-des-Neiges et Le Bic fut fermé à un minimum de cinq (5) reprises, et ce, pour un total de plus de cent (100) heures, isolant complètement le Bas-St-Laurent et la Gaspésie du reste du Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite aux fermetures de la route 132 le 15 décembre 2017 (35 heures) et le 4 janvier 2018 (44 heures), l’approvisionnement en produit frais de base fut compromis dans plusieurs épiceries de la région, en plus des 500 000 litres de lait provenant des fermes laitières de la région qui ont dû être jetées, faute de pouvoir l’acheminer vers une usine;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l’autoroute 20 augmenterait substantiellement le niveau de sécurité des citoyens et donnerait aux utilisateurs une alternative viable en cas de fermeture de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE le futur développement de la région de Bas-Saint-Laurent repose sur plusieurs facteurs clés, dont la mise en place d’un lien routier fluide et sécuritaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu à l’unanimité :

- **DE** demander au gouvernement du Québec, par l’entremise de Monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports, d’intégrer à l’intérieur du Plan québécois des infrastructures, dans les plus brefs délais, le projet visant à prolonger l’autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Le Bic (Rimouski);
- **QUE** la présente résolution soit également transmise, pour appui, à chacune des MRC et municipalités de la région du Bas-Saint-Laurent.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 18-06-04-132

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Steeve Michaud et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 66 566.79 \$ et la liste des déboursés du mois d’ avril 2018 au montant de 41 719.05 \$.

Laboratoire BSL	162.37 \$
Fond d’information du territoire	20.00 \$
Centre du Camion Denis	422.89 \$
Centre du petit moteur	13.69 \$
Centre de jardinage de Mont-Joli	482.46 \$
Dépanneur du Coin	208.49 \$
DF Rouleau	3 360.13 \$
Les Éditions Juridiques	84.00 \$
Impression nouvelle image	181.99 \$
Martin et Lévesque inc.	430.01 \$
Matériaux Fidèle Lévesque BMR	106.69 \$
Ministre des Finances SQ	11 750.00 \$
M.R.C. de la Mitis	18 622.06 \$
Nortrax Québec inc.	64.57 \$
Pièces d’Auto Rimouski	195.63 \$
Pièces d’Auto Select	360.26 \$
Plante Yvan	4 621.99 \$
Les Produits Sanitaires	138.78 \$
Sécurité Médic inc.	34.10 \$
Urba Solutions	819.20 \$

TOTAL : **41 719.05 \$**

Adopté à l’unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

DEMANDE DE PAIEMENT **M. STYVEN SOUCY**

Résolution numéro : 18-06-04-133

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs rembourse le montant de 10,35 \$ pour l'achat de sent-bon au Dollorama à M. Styven Soucy.

Adopté à l'unanimité.

PAIEMENT DE CONGÉ MALADIE 2017 **MME PASCALE FORTIER**

Résolution numéro : 18-06-04-134

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise le remboursement de 6 jours de congé de maladie au taux en vigueur en 2017, tel que stipulé au contrat de travail de Mme Pascale Fortier, directrice générale/secrétaire trésorière.

Adopté à l'unanimité.

PROPOSITION D'ASSURANCE C21

Résolution numéro : 18-06-04-135

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs décide de reporter la décision de la clause C21.

Adopté à l'unanimité.

TERRAIN DE JEUX

Résolution numéro : 18-06-04-136

Comme nous avons 14 inscriptions confirmées, il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Gitane Michaud à procéder à l'embauche d'un moniteur de terrain de jeux. L'ouverture se fera le 25 juin prochain.

Adopté à l'unanimité.

CESSATION DU LIEN D'EMPLOI
MME DIANE BERNIER

Résolution numéro : 18-06-04-137

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs officialise la cessation d'emploi de Mme Diane Bernier avec la municipalité après plusieurs années de loyaux services comme directrice générale /secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité.

VACANCES ÉTÉ 2018
MME PASCALE FORTIER

Résolution numéro : 18-06-04-138

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise les vacances d'été de Mme Pascale Fortier, directrice générale du 5 août au 18 août inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

VACANCES ÉTÉ 2018
MME KARINE MARQUIS

Résolution numéro : 18-06-04-139

Il est proposé par M. Steeve Michaud, appuyé M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise les vacances d'été de Mme Karine Marquis, adjointe du 19 août au 1er septembre inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (RIRL)
RIRL-2017-508A, RIRL-2017-743A, RIRL-2017-743B

Résolution numéro : 18-06-04-140

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Mitis a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la municipalité des Hauteurs choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité des Hauteurs autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité.

RÉFECTION DU PUIT
OUVERTURE 2^E APPEL DE SOUMISSIONS DES PUISATIERS

Résolution numéro : 18-06-04-141

Suite à l'incapacité de réaliser les travaux par le précédent puisatier, nous avons demandé de nouvelles soumissions :

Les Forages Yvan Benjamin Caron :	10 008.57 \$ tx incluses
Bernard Lizotte & Fils Inc.	24 997.77 \$ tx incluses
Samson & Frères Inc.	21 603.80 \$ tx incluses

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs retiendra les services de Les Forages Yvan Benjamin Caron, soumission plus basse conforme, pour faire les travaux de réparations dans la semaine du 18 juin prochain.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI ACHAT SOUFFLEUSE

Résolution numéro : 18-06-04-142

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs mandate Mme Pascale Fortier à procéder aux invitations à soumissionner pour l'achat d'une souffleuse à neige neuve amovible et à l'inscription du SEAO.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DE CHEMIN
A DOUBLE VOCATION
RENOUVELLEMENT DE DEMANDE

Résolution numéro : 18-06-04-143

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs doivent fournir à la Municipalité de Les Hauteurs l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser KM	Ressource Transportée	Nombre de camions chargés/an
Route du portage	1.95		
5 ^e rang Ouest	1.29		

Référence lettre du MRN & résolution

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessous mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de 3,24km.

Adopté à l'unanimité.

CHEMIN DOUBLE VOCATION

Résolution numéro : 18-06-04-144

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs demande au Ministère des Transports de prendre en considération que les transporteurs de bois ne circulent pas par la côte de Saint-Charles Garnier sur la 298, la pente étant trop abrupte, ils empruntent la route du Portage du 7^e Rang, Saint-Charles Garnier au 5^e Rang Ouest, Les Hauteurs.

Nous vous demandons de prendre en considération nos constatations et de nous accorder une compensation pour l'entretien de ces chemins à double vocation sur une longueur de 3,24km.

Adopté à l'unanimité.

À 20 h 35 : départ de M. Steve Michaud, conseiller au siège #2

COQ

Résolution numéro : 18-06-04-145

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs fera installer à nos frais à un endroit approprié le Coq qui était sur l'ancienne Église des Hauteurs, suite à la résolution de la Fabrique de Les Hauteurs. Le Coq devra rester en notre possession sans possibilité de le vendre.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 18-06-04-146

CAMION À NEIGE : Nous sommes à clarifier les besoins pour faire les devis pour l'achat d'un camion à neige neuf avec équipements.

TECQ 2014-2018 : La programmation TECQ est repoussée au 31 décembre 2019, seulement la programmation sera mise à jour, pas de nouveau financement.

RAMONAGE : Les Entreprises JML viendront faire le ramonage des cheminées dans la semaine du 18 juin prochain si la température le permet.

ENTENTE INCENDIE : À suivre.

LANCEMENT DU LIVRE : Le lancement aura lieu le 7 juin prochain. Plus de 500 livres seront à vendre.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE : Très positive, une prochaine rencontre est prévue en septembre.

QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution numéro : 18-06-04-147

Est-ce possible de couper les branches qui entravent le chemin du Rang 5 Ouest.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 18-06-04-148

Rencontre de travail : Lundi 25 juin 2018 à 19 h

Séance ordinaire : Mardi 3 juillet 2018 à 19 h

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 18-06-04-149

À 21 h 05 sur proposition de M. Donald Lavoie, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très